

N°AR\_33\_2026

**OBJET : Portant désignation des délégués locaux du Comité National d'Action Sociale**

Le Président de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2026\_60 du 07 avril 2026 portant délégations au Président en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales articles L 5211-9 et 5211-10,

**Vu** la délibération n° 2017\_15 du 12 janvier 2017 portant sur l'adhésion au Comité d'Action Sociale

**Considérant** la nécessité de procéder à la désignation des délégués locaux du CNAS,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Monsieur Christian Poteau, Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est désigné délégué pour le collège des élus au CNAS.

**Article 2 :**

Madame Cécile Guelou, Responsable des ressources humaines de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est désignée déléguée pour le collège des agents au CNAS.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

ARRÊTÉ INTERCOMMUNAL

**Article 4 :**

Le présent arrêté :

- Sera inscrit au registre des actes administratifs de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
- Sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne au titre du contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait au Châtelet-en-Brie,  
Le 22 avril 2026

**Christian POTEAU**  
Président

